

Elect. Leg. 2 June 1912

Édité par la LIGUE NATIONALE DE PROPAGANDE LIBÉRALE  
rue Verbist, 42, Bruxelles

# Le tournant de la route

PAR

**G. RAHLENBECK**

Député suppléant de Neufchâteau-Virton.

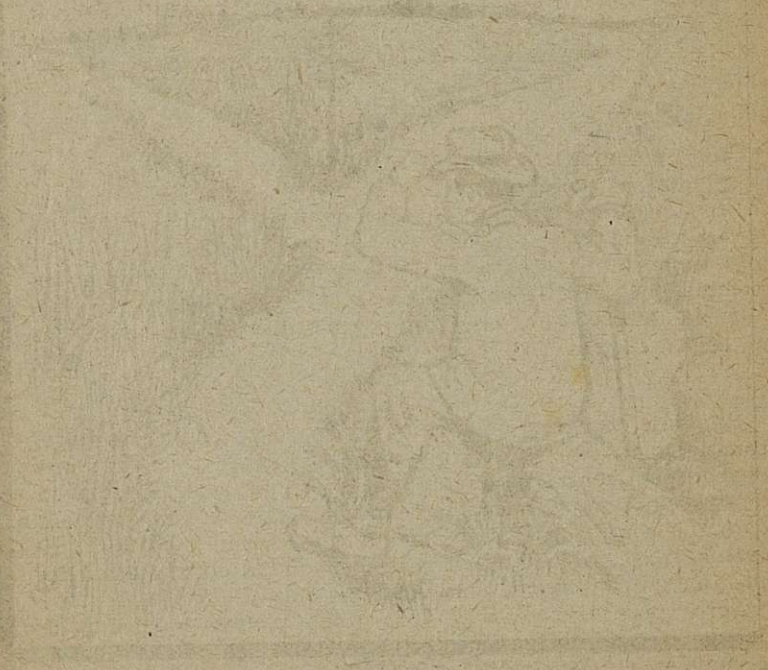


Le cent : 2 francs. Port compris. Le mille : 15 francs.

La même brochure, *en flamand*, est fournie au même prix.

Le tourment  
de la route

G. DE LAUNAY





# Le tournant de la route.



## CHAPITRE PREMIER.

### Le tournant de la route.

**Vous est-il déjà arrivé** de vous trouver, dans quelque pays inconnu, au milieu d'une campagne déserte, arrêté tout à coup au tournant de votre chemin? Aucun poteau indicateur, aucune borne milliaire pour vous révéler la bonne direction; les deux routes s'en allant, l'une à droite, l'autre à gauche, sont aussi bien — ou aussi mal — entretenues l'une que l'autre; à l'horizon, aucun point de repère : clocher, village, groupe de maisons...

**Votre embarras** est celui d'une masse de braves gens, n'appartenant à aucun parti déterminé et qui, avertis de l'influence décisive que vont avoir les élections prochaines sur les destinées du pays — et par conséquent, sur leurs propres et plus importants intérêts — ne savent se décider : doivent-ils, comme peut-être ils l'ont fait souvent, voter pour les catholiques — la route à droite — ou bien les libéraux ou cartellistes — la route à gauche ?

**En toute loyauté** et toute franchise, cette petite brochure, sans faire de phrases, rien que par des chiffres et des faits que chacun peut contrôler, donnera, à quiconque la lira, le moyen de se décider **par lui-même** et de discuter avec ceux qui seraient d'un avis contraire. Ce sera, si vous voulez bien, **le poteau indicateur**, l'écrêteau vous renseignant où conduit chacun des deux chemins qui s'offrent à vous...

Après avoir lu et réfléchi, vous prendrez alors le chemin de droite ou celui de gauche, à votre guise, en pleine liberté, — mais en parfaite connaissance de cause cette fois !

## CHAPITRE II.

### L'instruction obligatoire, le projet Schollaert-De Broqueville et la question des Couvents.

**C'est une question de vie ou de mort** que celle du développement de l'instruction primaire et professionnelle en Belgique. Beaucoup d'ouvriers de chez nous gagnent moitié moins que l'ouvrier anglais ou allemand du même métier, tout en faisant de beaucoup plus longues journées. La raison en est que l'instruction obligatoire n'existant pas chez nous et l'enseignement professionnel n'y étant que très imparfaitement organisé, nos ouvriers n'ont pas, en dépit de toute leur bonne volonté et tout leur courage, la même capacité technique.

**Une preuve frappante :** dans le pays wallon où il y a 17 pour cent d'illettrés, l'ouvrier maçon, menuisier, plafonneur, gagne 50 à 60 centimes l'heure. Dans les petites villes de Flandre, où le pourcentage des illettrés est de 35 p. c., les ouvriers des mêmes métiers gagnent péniblement 30 centimes l'heure : à **moitié moins d'ignorance** correspond, mathématiquement, **moitié moins de misère**.

**Les libéraux veulent l'instruction obligatoire :** ils veulent que les enfants reçoivent le pain de l'esprit, aussi nécessaire que l'autre, ils veulent qu'il n'y ait plus en Belgique aucun jeune homme, aucune jeune fille qui, quelle que soit leur pauvreté, ne sache tout au moins lire, écrire et calculer couramment et n'apprenne les notions indispensables à l'exercice d'un métier; ils veulent qu'il n'y ait plus dans notre pays personne qui, par défaut d'instruction, ne puisse trouver d'emploi ou soit obligé d'accepter de peiner douze heures par jour pour un salaire de famine : chose qu'après 28 années de gouvernement clérical nous ne voyons que trop souvent autour de nous !

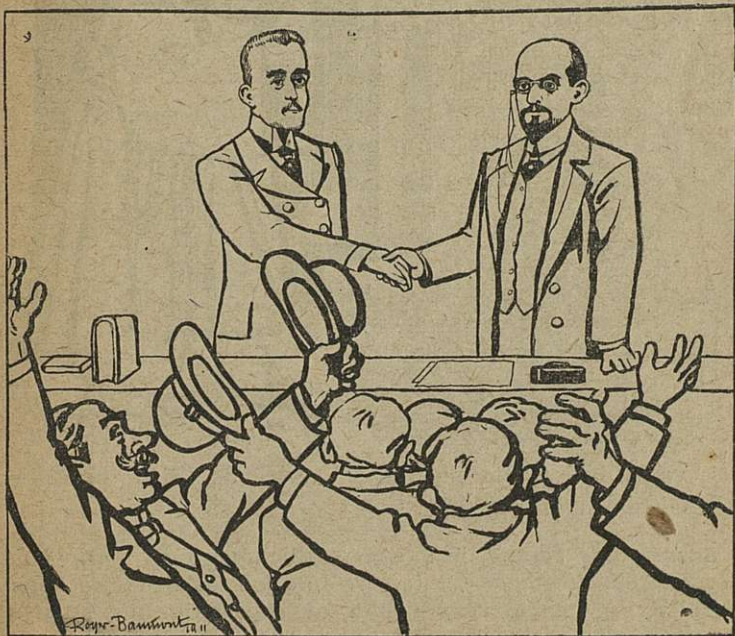
**Les catholiques n'aiment pas l'instruction :** la preuve c'est que, le lendemain de leur arrivée au pouvoir, ils supprimèrent 14 écoles normales sur 27, 833 écoles primaires, 1,225 écoles d'adultes, jetant sur le pavé 1,500 instituteurs et institutrices !

La preuve encore qu'ils ne veulent pas que le peuple s'instruise, c'est que, depuis 28 ans qu'ils sont au pouvoir, ils ont obstinément refusé d'établir l'instruction obligatoire, sans

laquelle — la preuve est faite — jamais nos ouvriers ne peuvent songer à devenir les égaux, au point de vue de l'instruction et, partant, des salaires, des travailleurs étrangers.

**Mais le peuple belge a compris** que, pour le maintenir plus docile, on consommait sa ruine lente, mais aussi fatale qu'une maladie incurable. Il a, en ne cessant, depuis 1900, de voter de plus en plus pour les libéraux, amis de l'instruction, fini par inquiéter le gouvernement — et l'on vit naître alors le projet Schollaert...

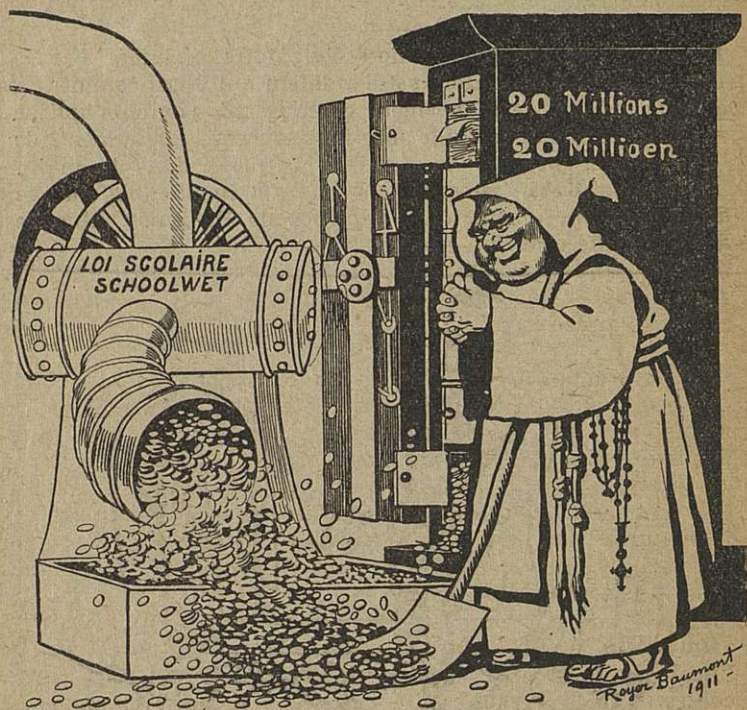
**C'était, disait-on, l'instruction obligatoire** réclamée par le pays. Mais, pourquoi alors cette émotion qui aussitôt agita la Belgique entière, ce mouvement grandissant d'opinion qui se manifesta par plus de mille meetings — celui, notamment, de la Madeleine, où l'on vit paraître, la main dans la main, M. Hymans et M. Vandervelde — par cet inoubliable cortège qui, le 15 août, amena dans les rues de Bruxelles plus de 200,000 manifestants ?



Le meeting de la Madeleine.

**Un coup de tonnerre** couronna cette admirable campagne des anti-cléricaux unis : le Roi redemanda son portefeuille à M. Schollaert et la chute du ministère amena aussitôt le retrait du projet, son enterrement furtif et honteux !

**Pourquoi ce mouvement intense d'opinion**, couronné par la victoire ? Parce que, clair comme le jour, il avait été démontré que la loi Schollaert supprimerait la liberté du père de famille, tuerait nos écoles publiques, et cela au profit de qui ?



Des couvents auxquels elle aurait assuré une rente annuelle d'au moins vingt millions !!

**Surpris par l'orage**, le limaçon catholique avait rentré ses cornes. Mais l'écroulement du père du « bon scolaire » (ou « bon Schollaert », comme vous voulez) avait produit dans le pays un apaisement déjà : les gros nuages noirs s'éclaircissaient...

Alors, un peu rassuré, le limaçon sortit peu à peu de sa

coquille protectrice : M. de Broqueville, le nouveau premier ministre, dans un discours prononcé à Turnhout, déclara que si le bon scolaire était mort et bien mort, il avait de son côté un « petit projet », tout prêt, et qui donnerait à ses amis catholiques la même satisfaction.

---

**Quelle différence** y a-t-il entre les deux projets ? La différence est surtout que **le projet de Broqueville est**, de loin, **plus favorable encore aux couvents** que le projet Schollaert ! C'est bien la raison pour laquelle, jusqu'à présent, on n'a pas osé encore le déposer officiellement.

---

**Mais le ministre a parlé !** Ses intentions sont connues, les journaux catholiques eux-mêmes ont résumé son programme : nous savons donc ce qu'il y a au fond de ce sac !

---

**Le bon scolaire** donnait 30 à 36 francs par enfant en âge d'école. Multipliez par le nombre d'élèves dont l'obligation scolaire et la pression cléricale encore surexcitée par l'appât du gain, aurait peuplé les écoles de couvent et le chiffre de 20 millions — que personne n'a oublié — était atteint dès la première année.

---

**M. de Broqueville veut donner 800 francs par classe**, il donne un second subside pour le loyer, l'entretien et le mobilier de l'école, un troisième subsidé pour l'augmentation des traitements de ces « pauvres » religieux, enfin un quatrième subside « compensateur », pour établir, dans les communes où l'enseignement public est supérieurement organisé et comprend des fournitures classiques gratuites, la soupe scolaire, etc., etc., une égalité entière entre l'école de couvent et l'école communale — le tout aux frais des contribuables !

---

**Que cela va-t-il coûter ?** M. Sluys, l'ancien directeur de l'École normale de Bruxelles, un homme dont personne n'osera contester ni la loyauté entière ni la compétence extrême, l'a recherché et établi (1).

Il y a, en moyenne, 4 classes par école et 25 élèves par classe. Cela fait, à raison de 600 francs par classe, 3,200 francs par an et par école.

Le second subside pour loyer, entretien et mobilier sera de 1,280 francs, somme à laquelle viennent s'ajouter 1,800 francs

---

(1) Voyez « Le Ralliement », n° du 7 février 1912.

pour la part de l'Etat dans les augmentations de traitement et les indemnités de résidence.

En tout 6,280 francs !

Et encore ne parlons-nous pas du fameux « subsidiateur » qui fournira le prétexte aux plus extraordinaires majorations.

**Mais le total !** Il y a, continue M. Sluys, aujourd'hui 418,000 élèves dans les écoles cléricales. Ce chiffre, l'enseignement étant devenu obligatoire, sera arrivé très rapidement à 500,000.

La note à payer sera donc — simple opération d'arithmétique — de 6,280 fr.  $\times$  500,000 : 100 = 31,400,000 francs.

**Trente millions par an aux couvents au lieu de vingt**, voilà ce que nous aurons gagné à renverser M. Schollaert, si le



**M. de Broqueville veut donner 30 millions**  
**aux couvents !**



2 juin, le gouvernement du noble baron de Broqueville n'est pas culbuté à son tour !

**Ces pauvres couvents !** Ils étaient 779 en 1846, ils sont 4,135 aujourd'hui, abritant dans leurs murs **85,000** religieux et religieuses (chiffre exact : 85,744) (1).

De 100 millions, **chiffre de leur fortune** en 1846, ils sont arrivés à posséder aujourd'hui, d'après l'estimation de M. Yves Guyot, ancien ministre français, basée sur les statistiques fournies par les compagnies d'assurance, 3 milliards, soit **3,000 millions**.

**Combien il est nécessaire** de leur donner encore, annuellement, comme veut le faire M. de Broqueville, si les cléricaux triomphent le 2 juin, **30 millions par an**, qui viendront grossir une fortune déjà scandaleuse, déjà devenue un véritable **danger public !**

**Mais il n'y a pas que la question d'argent !** Il s'agit ici d'une question bien plus grave encore : de l'avenir tout entier de notre Belgique, de savoir si elle marchera vers le progrès et l'amélioration du sort de ses ouvriers, ou bien au contraire vers un avenir de fanatisme étroit et de misère grandissante.

**L'école de couvent n'a qu'un but :** maintenir les enfants dans l'obéissance passive du clergé, éteindre dans leur âme toute indépendance et toute pensée libre, en faire des électeurs cléricaux à vie.

**L'aveu a jailli** des lèvres de M. Verhaegen, député catholique de Gand, dans son mot devenu célèbre : « **Donnez-nous de « bonnes » écoles, nous vous donnerons de « bons » électeurs !** »

**Un économiste anglais**, M. Seebohm-Rowntree, certes bien indifférent à nos luttes politiques, dit en propres termes (2) :

« Si l'ouvrier belge consent à végéter comme son père l'a fait avant lui, c'est à cause de son peu d'instruction.

« Ce qui empêche l'ouvrier belge de réclamer l'entière rémunération de son travail, **c'est l'enseignement catholique** qui dirige la pensée de l'homme vers la vie future et décourage

(1) Voici la répartition par province : Luxembourg, 335; Namur, 341; Limbourg, 353; Liège, 468; Hainaut, 472; Anvers, 493; Flandre Occidentale, 534; Flandre Orientale, 537; Brabant, 582.

(2) Dans son très bel ouvrage : « Comment diminuer la misère ».

« toute activité qui tend à le ramener vers la terre, prêche la « résignation plutôt que l'aspiration à de meilleures conditions « matérielles. »

---

**Forme-t-on ainsi au moins des hommes plus moraux, ainsi que le soutiennent les catholiques ?**

Il y a cinq provinces où le nombre des élèves des écoles catholiques dépasse le nombre des élèves des écoles communales, quatre provinces où c'est le contraire.

Les cinq provinces plus particulièrement cléricales sont :

La **Flandre Occidentale** qui compte plus de **82 p. c.** d'élèves d'écoles catholiques ;

Le **Limbourg**, près de **84 p. c.** ;

La **Flandre Orientale**, **80 p. c.** ;

La province d'**Anvers**, **75 p. c.** ;

Le **Brabant**, **55 p. c.** ;

Pour les quatre autres provinces, les chiffres sont les suivants :

**Luxembourg**, **50 p. c.** ;

**Namur**, **47 p. c.** ;

**Hainaut**, **41 p. c.** ;

**Liège**, **38 p. c.**

---

**Si les catholiques disaient vrai**, la criminalité devrait être bien plus forte dans ces quatre dernières provinces que dans les cinq premières.

Or, que nous révèle la « **Statistique judiciaire de la Belgique** » ? Que la moyenne des condamnés par dix mille habitants est la suivante :

<b>Flandre Occidentale</b> . . . . .	140
<b>Flandre Orientale</b> . . . . .	127
<b>Brabant</b> . . . . .	127
<b>Anvers</b> . . . . .	122
<b>Limbourg</b> . . . . .	118

Pour les quatre provinces où l'école communale a conservé le plus d'élèves, le chiffre moyen des condamnés par 10,000 habitants est le suivant :

<b>Hainaut</b> . . . . .	110
<b>Liège</b> . . . . .	105
<b>Namur</b> . . . . .	104
<b>Luxembourg</b> . . . . .	101

---

**La preuve est donc faite :** loin que la criminalité soit la plus forte là où l'enseignement communal triomphe, elle l'est là où règne l'école du couvent. Et la chose, à y réfléchir un peu, est toute naturelle : la criminalité décroît au fur et à mesure que décroît l'ignorance, l'homme intelligent et instruit, raisonnant ses actes, se laissera moins vite entraîner que le pauvre infirme moral qu'on appelle l'illettré. Or, l'enseignement officiel étant incomparablement mieux donné que l'enseignement clérical (2,885 religieux qui y professent n'ont aucun diplôme), les provinces où il y a, de loin, le plus d'illettrés, sont précisément celles où il y a, proportionnellement, le plus d'écoles catholiques.

---

**Si vous êtes croyant** et voulez que votre enfant soit élevé dans la religion catholique — ce qui est votre droit absolu — mais si vous voulez qu'en même temps votre enfant reçoive une instruction **solide**, qui lui permettra de gagner **bien** sa vie, vous l'enverrez à l'école communale, où non seulement il n'entendra jamais un mot attaquant sa foi, mais où, depuis 1895, vous le savez, la religion est enseignée par les ministres du culte !

---

**Si vous êtes catholique pratiquant**, mais que, vous souvenant du passé, vous ne voulez pas que la **guerre scolaire** se rallume au lendemain du 2 juin, si vous voulez qu'au contraire, notre pays se développe dans la paix dont il a tant besoin et marche vers le progrès et une prospérité réelle et durable, vous ne vous laisserez ni intimider ni tromper par personne, et vous voterez pour la liste libérale.

---

**Les libéraux ne sont pas les ennemis de la religion**, ne l'oubliez jamais : la preuve c'est que sous M. Bara, pas une église n'a été fermée, pas un curé privé de son traitement ! Les libéraux, partisans passionnés de la liberté pour chacun de penser et de croire à sa guise, deviendraient au contraire, si la liberté religieuse était jamais menacée (mais qui donc y songe ?) ses plus ardents défenseurs : leur programme leur en ferait un devoir sacré !

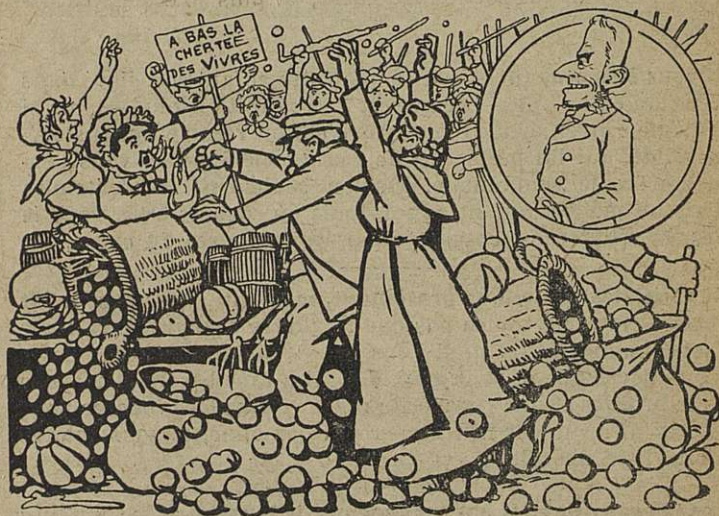
Ils ne combattent que ceux qui font de la foi un instrument de domination politique, que ceux qui, à l'exemple des marchands du Temple, chassés par Jésus, font de **l'exploitation de la religion** un moyen de parvenir, de s'assurer de bonnes places, d'amasser à la fois beaucoup d'honneurs et beaucoup d'argent !

---

### CHAPITRE III

## Les catholiques, la vie chère et la rente belge à 85 francs.

**Vous souvenez-vous des désordres** qui, un peu partout, éclatèrent sur les marchés, lorsque, vers la fin de l'année dernière, les vivres subirent un renchérissement tel que les familles ouvrières un peu nombreuses virent s'aggraver d'une façon presque intolérable leur misère ? Les pauvres marchands, houspillés



**Et cependant les marchands n'en pouvaient rien !**

à tort, n'étaient certes pas coupables. Mais qui l'était alors ?

**C'est la faute à la sécheresse**, dirent alors les catholiques, mais attendez un peu ; au printemps prochain, cela ira mieux.

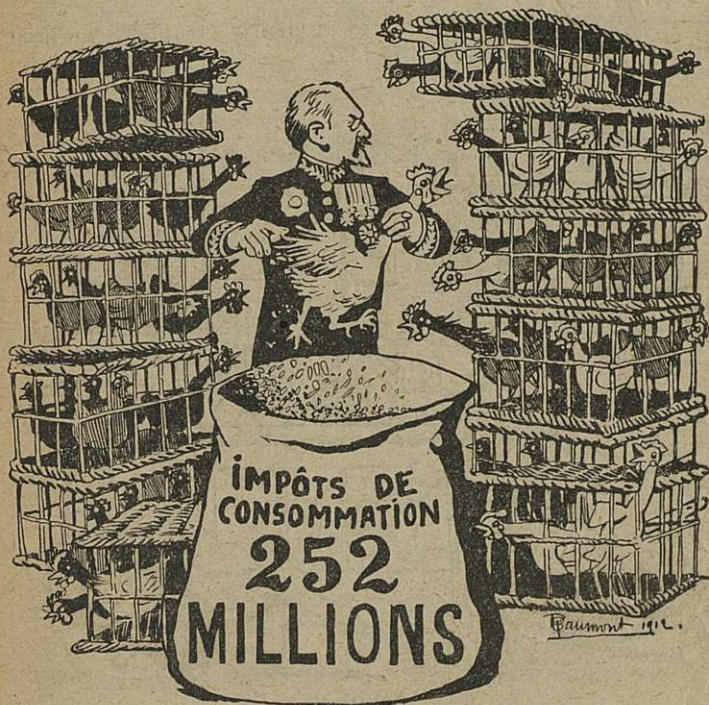
**Le printemps survint** et le prix de toutes les denrées nécessaires à la vie ne fit qu'augmenter.

**Il y a trop d'or !** dirent alors les catholiques, et c'est pour cela que, pour le même argent, on ne peut se procurer aujourd'hui qu'une quantité moindre de marchandises. Il se peut qu'il y ait dans la circulation beaucoup trop d'or — à l'étranger — car,

en Belgique, tout le monde sait que les jaunets sont devenus plus rares que les cheveux sur la tête de M. Helleputte !

**Il est bien vrai** que la vie est devenue plus chère aussi ailleurs que chez nous, ce qui prouve qu'il y a bien aussi certaines causes générales dont nous ne songeons pas à rendre responsable le gouvernement clérical.

**Mais les impôts de consommation** établis ou surélevés depuis 1884 par les catholiques, cet art précieux de « plumer la poule sans la faire crier », n'ont-ils pas contribué pour une forte part à rendre de jour en jour plus cher tout ce qui se mange, tout ce qui se boit ?



**L'art de plumer la poule sans la faire crier.**

Si ces impôts n'existaient pas, n'est-il pas évident que le fabricant, l'épicier, le brasseur, ne devant plus les payer à

l'Etat, pourraient nous vendre leurs marchandises à un prix diminué exactement de ce qu'aujourd'hui celles-ci sont frappées au profit du Trésor ?

**Quelle somme cela fait-il ?** Pour l'an 1912, la somme minime de... **252 millions**, soit 44 francs par tête d'habitant, ou 176 francs pour une famille de quatre personnes !

Un ouvrier marié et ayant deux enfants seulement, paie donc **par semaine**, sans le savoir, près de **3 fr. 50 c.** d'impôt à l'Etat, **7 francs par quinzaine !** S'il a plus de deux enfants, il payera par tête d'enfant et par quinzaine, un impôt supplémentaire de 1 fr. 60 c.

Vous en doutiez-vous ?

**Voyez plutôt ce dessin** où toutes les denrées frappées d'impôts sont marquées d'une croix noire !



**C'est le Gouvernement**  
**qui emporte le plus gros morceau.**

Toutes les denrées frappées d'impôts sont désignées sur ce dessin par une X

**Voulez-vous des détails ?** Alors, écoutez bien :

L'impôt sur la **bière** rapporte à l'Etat 20 millions par an, l'impôt sur le **genièvre**, 60 millions !

Le **beurre** et la **margarine** paient 20 centimes au kilog. La margarine seule rapporte au gouvernement 460,000 francs par an — de quoi faire gratis plus de dix millions de tartines !

Les **sucres** rapportent au Trésor 20 millions par an (que de tasses de café l'on sucrerait avec cela !) ; les **conserves**, les **fruits** et autres denrées alimentaires, plus de 12 millions.

Le **tabac** qui fume dans vos pipes, c'est 2 1/2 millions par an qu'encaisse le Ministre des Finances (loi catholique du 17 avril 1896).

Et je ne vous parle ni des **vins** (20 francs par hectolitre), ni des **farines** (2 francs aux 100 kilog.) ni enfin des 15 p. c. à la valeur que depuis 1895 l'on paie sur les **vêtements**, les **étoffes**, tous les articles de **mercerie**, ou **bonneterie** importés en Belgique.

---

**Les conséquences maintenant !** Voyez ce que dans les pays où de tels impôts n'existent pas, ou presque pas, coûtent les mêmes denrées :

En Angleterre, les ouvriers, même les plus pauvres, peuvent manger de la viande tous les jours, et le sucre s'y paie 50 centimes le kilog.

En Hollande, la margarine ne coûte que 30 centimes la livre, et pour 4 centimes l'ouvrier y achète d'excellents cigares.

---

**Si encore les salaires** avaient haussé en proportion de la cherté grandissante de la vie ! C'est ce qui s'est produit en Amérique, en France, en Allemagne. En Belgique, aucune compensation !

---

**La misère est affreuse** dans beaucoup de nos ménages ouvriers, sous ce gouvernement qui, avec une audace inouïe, a osé s'intituler « **le gouvernement de la prospérité nationale** ».

---

**Deux faits seulement** qui en disent plus que les plus longs discours :

A Bruxelles, 20 p. c. des enfants vont en classe le matin sans avoir rien mangé (1), et la situation est pire encore dans les grandes communes industrielles.

---

(1) Voir compte rendu analytique, Chambre, 1912, p. 183.

A Bruxelles encore il y a en fait de ménages n'occupant **qu'une seule** chambre :

2,220 ménages de 3 personnes ;

1,039 de 4 personnes et

**915 ménages de 5 à 16 personnes** (1).

Quelle promiscuité effrayante, révélatrice de la plus navrante, la plus dégradante des misères !

---

**Le petit rentier**, les établissements de bienfaisance et autres et les communes, qui placent leurs réserves en rentes sur l'Etat, sont devenus les victimes à leur tour de la détestable gestion financière du gouvernement catholique.

---

**La rente belge tombée à 85 francs** inflige à tout rentier une perte nette de 15 francs pour chaque titre ou inscription de 100 francs qu'il détient.

---

**Les détenteurs de livrets de la Caisse d'épargne** sont frappés aussi, car l'on sait que les livrets dépassant 2,000 francs sont transformés en carnets de rente belge !

---

**502 millions de perte**, voilà ce que coûte au pays et notamment aux petits rentiers belges, depuis 1906, l'honneur d'avoir un gouvernement catholique, car il y a en circulation pour quatre milliards de rente belge !

---

**Les rentes étrangères ont baissé aussi**, disent les catholiques. Preuve que notre gouvernement n'y est pour rien.

---

**Seulement, quelle est la proportion ?** Prenons la rente française à 3 p. c. Elle était, en 1906, cotée 95.22, alors que la nôtre valait 99 fr. 55, presque le pair !

Mais aujourd'hui, pour nous, quelle piteuse dégringolade ! Alors que la rente française est à 94 francs, n'ayant perdu

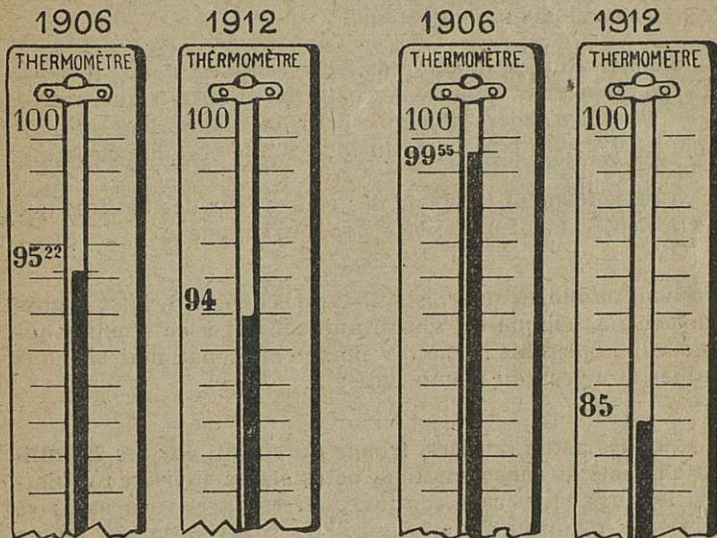
---

(1) Rapport du Collège échevinal de Bruxelles pour 1910.



## RENTE FRANÇAISE

## RENTE BELGE



depuis six ans que 1 fr. 22 c., la nôtre s'est effondrée à 85 francs perdant, pendant le même laps de temps, 14 fr. 55 — au lieu de 1 fr. 22 !

**La raison de la différence**, c'est qu'en France le chiffre de la dette nationale est resté stationnaire, tandis que chez nous, la dette publique s'est augmentée dans des proportions fantastiques.

**Plus de quatre milliards**, voilà ce que la Belgique doit aujourd'hui, alors qu'en 1884, sous les libéraux, elle n'était que de 1 milliard 771 millions, représentés et au delà par la valeur de nos chemins de fer, routes, canaux et ports.

**L'augmentation est de 80 millions par an** en moyenne : un million et demi par semaine, plus de **210,000 francs par jour** ! Et pour les **intérêts** seulement de cette dette formidable, c'est **158 millions** que nous avons à payer annuellement !

**Pour se faire de l'argent tout de suite, le gouvernement a émis pour plus de 136 millions de bons du Trésor, pour lesquels il a payé un intérêt qui s'est élevé jusqu'à 4 p. c. (Voir Docum. parlementaires, 1910-1911, page 664.)**

---

**La double cause de la chute de notre rente est donc :** d'abord que le gouvernement a abusé de l'emprunt et ensuite que, pressé par les besoins d'argent, il a émis pour d'innombrables millions du papier à court terme et à un taux d'intérêts plus élevé que son propre 3 p. c.

A ce **raisonnement** basé sur des faits et sur des chiffres que chacun peut contrôler, il n'y a pas de réplique !

---

**Mauvais administrateur, gaspilleur des deniers belges, le gouvernement catholique est arrivé aujourd'hui à ce résultat qui paraissait impossible :** à avilir notre crédit national, à nous humilier aux yeux du monde entier !

---

**Il ruine les petits rentiers, frappe durement, par ses 252 millions d'impôts de consommation, notre classe ouvrière :** voulez-vous, lecteurs, que cela continue, ou en avez-vous assez et croyez-vous qu'après 28 années, il n'est vraiment pas temps maintenant que ça change un peu !

---

### CHAPITRE III

## Les catholiques et les dangers de guerre franco-allemande.

**A deux doigts de la guerre !** Personne n'ignore qu'aux mois d'août et de septembre derniers, la guerre a failli éclater, à propos du Maroc, entre l'Allemagne et la France. Au dernier moment, les difficultés qui paraissaient insolubles, ont été aplanies, et c'est ainsi que disparut, à l'indicible soulagement de tous les amis de la paix, l'horrible cauchemar qui nous menaçait.

---

**Mais le même danger peut renaître demain.** Si nous ne croyons pas aux prédictions de certains journaux qui affirment qu'une guerre européenne est inévitable et doit éclater au plus tard dans les deux ans, nous devons admettre que des conflits aussi graves que celui qui a manqué mettre à feu et à sang l'Europe, peuvent renaître et rien ne garantit qu'une deuxième fois tout se passera aussi bien !

**Etions-nous prêts,** en août-septembre dernier ? Avions-nous les troupes, les canons, les munitions nécessaires pour barrer la route à l'armée étrangère qui, venant de l'Est ou de l'Ouest, se fût, pour gagner de vitesse son adversaire, jetée sur notre pays ?

**Notre frontière doit être défendue !** L'honneur du pays l'exige, et ses intérêts vitaux aussi ! L'invasion étrangère, ce serait la guerre transportée sur notre sol, les grandes batailles livrées en Belgique, comme en 1792, comme en 1815; ce seraient nos grandes villes occupées, nos villages brûlés et dévastés, notre commerce détruit, nos cultivateurs ruinés, nos ouvriers mourant de misère !

**Le premier devoir du gouvernement** était donc d'organiser notre armée (qui nous coûte plus de 100 millions par an), de façon à remplir ce rôle défensif, indispensable à notre sécurité. L'a-t-il fait ?

**La loi catholique de 1902** qui organisait le volontariat, a porté à la force et à la cohésion de notre armée un coup fatal, dont la loi récente, supprimant la honte du remplacement, est loin d'avoir pu encore réparer les effets désastreux.

**Un système inoui de lésinerie et de négligence** a achevé l'œuvre criminelle de désorganisation. C'est ainsi que le principal organe militaire d'Allemagne (le « Deutsches Offizierblatt ») pouvait écrire en 1910 : « L'effectif de paix, en Belgique, est bien de 42,800 hommes légalement, mais de ce nombre, plus de la moitié sont en congé six mois par an, pour économiser la dépense de solde et de nourriture ! »

**Le désordre était à son comble** au moment où l'orage qui s'annonçait depuis de longs mois, était devenu le plus mena-

çant ! A ce moment où l'angoisse était générale, car l'éclair allumant la guerre pouvait jaillir d'un moment à l'autre, un journal, « Le Soir », journal neutre donc aucunement anti-clérical, fit sur l'état de notre défense, dans une série d'articles intitulés « Sommes-nous prêts ? », des révélations écrasantes que les débats, à la Chambre, vinrent bientôt confirmer au point qu'aujourd'hui personne n'oserait plus les contester.

---

**M. Ludovic Naudeau**, un Français des plus compétent, après une enquête approfondie faite ici même, résume comme suit, dans le « Journal » de Paris (1), notre situation à ce moment décisif :

« On vient de nous démontrer de la façon la plus indubitable que si, par un beau matin de juillet, d'août ou de septembre, les Allemands avaient violé la neutralité de la Belgique et exécuté sur son territoire une attaque brusque, ils eussent surpris ce pays dans **le plus complet désarroi**. Ils eussent totalement paralysé sa mobilisation, **surpris ses places fortes** alors qu'elles n'eussent renfermé que des **garnisons embryonnaires** et des **approvisionnements infimes**. Ils eussent trouvé **l'infanterie belge** presque entièrement **démunie de cartouches**, **la cavalerie sans montures**, **l'artillerie incapable d'utiliser tous ses canons**, **faute d'une quantité suffisante de projectiles.** »

---

**Belges, réfléchissez !** Pendant plusieurs siècles, vous avez lutté pour votre **liberté**, conquise enfin en 1830, au prix de combien de vies ! Elle est, cette indépendance, votre bien le plus précieux, à la fois **l'honneur de votre pays et la condition première de sa prospérité** et de ses progrès.

---

**Est-il possible** que vous laissiez le pouvoir à un gouvernement qui, par sa négligence, son insouciance criminelle, nous livrait, il y a quelques mois, à la boucherie, comme un troupeau de moutons ?

---

**Ne ferez-vous pas**, aujourd'hui que votre front se sent frôlé encore par l'aile noire de l'invasion, ne ferez-vous pas dans l'isoloir électoral le geste nécessaire, le geste libérateur qui renversera cette bande d'incapables et de fanatiques qui ne songent qu'à gorger les couvents de richesses nouvelles, pour

---

(1) Numéro du 3 janvier 1912.

asseoir à jamais sur le pays leur profitable domination, mais à qui tout le reste est parfaitement égal (1) !

**La défense de nos frontières est possible !** Le général Ducarne, chef de notre état-major, dans son rapport à la Commission mixte de 1902 déclarait catégoriquement qu'il suffirait, pour éviter tout danger d'invasion, française ou allemande, que nous ayons à la frontière des troupes suffisantes pour que l'agresseur — quel qu'il soit — ait plus d'intérêt à nous laisser tranquilles en contournant nos frontières qu'à se mettre notre armée sur le dos en les franchissant.



**Notre frontière bien défendue sera respectée !**

**La stratégie catholique** (ils l'ont avoué) est de laisser, honteusement, refouler notre armée dans les forts de la Meuse, au besoin même dans les seules casernes d'Anvers, en abandonnant tout le reste du pays aux armées envahissantes !

(1) Leur vraie patrie n'est pas la Belgique, elle est « au delà des Monts ». Rappelez-vous, en effet, le discours de M. Schollaert, alors encore premier ministre : **Ayons les vie et yeux tournés vers Rome. Là est la vérité !** »

**Le programme libéral**, au contraire, consiste à donner, dès l'école primaire, à notre jeunesse, par des exercices gymnastiques et une éducation appropriée, la force et la souplesse qui feront qu'arrivés à l'âge d'homme, il ne faudra plus à nos garçons que quelques mois à peine de service militaire pour connaître tout ce qu'il faut pour faire un solide soldat !

---

**En réduisant le temps de service** à un an tout au plus, nous pourrions sans augmenter d'un sou notre budget de la guerre, opposer à l'agresseur étranger une armée nombreuse et vaillante qui, portée aux frontières menacées, saura sauver la patrie des horreurs de la guerre, de la honte et de la ruine d'une annexion brutale.

---

**Double profit pour tout le monde** : la **sécurité**, d'abord, assurée à coup sûr à la Belgique; et, d'autre part, les **charges militaires réduites** (en attendant les temps heureux, mais, hélas ! pas très proches encore, où le monde pourra se passer d'armées) à ce qui est strictement indispensable à notre défense.

---

**Qui de vous hésitera** entre ces deux programmes ; l'un se résument par ces mots : « **Lâcheté et défaite** », l'autre par la fière devise : « **Fermeté et salut national !** »

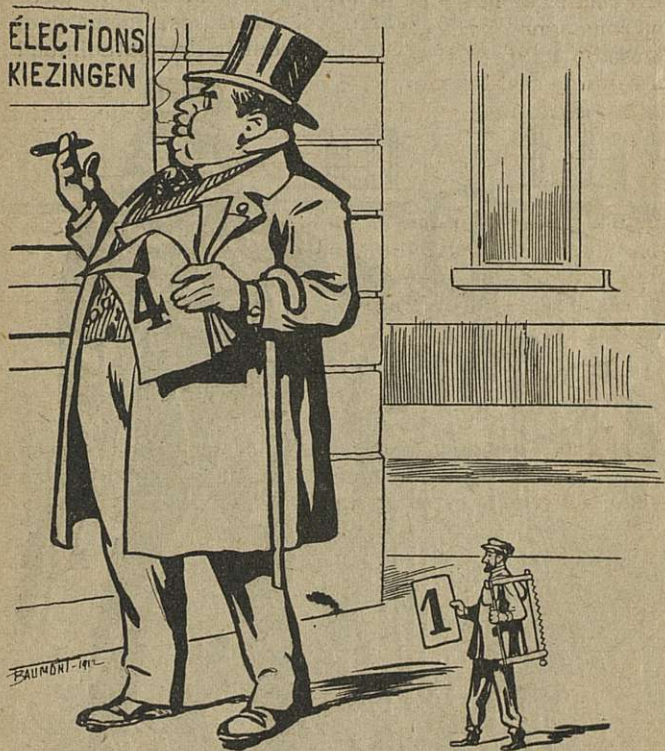
---

CHAPITRE V

**Les catholiques, le suffrage universel,  
les pensions ouvrières et les nominations de parti.**

Quel est le vœu le plus cher de nos populations, sans distinction de race et même de parti ?

**Le Suffrage Universel.**



**En Belgique, un riche vaut 4 ouvriers !**

N'est-ce pas de voir disparaître au plus tôt cette choquante, injustifiable inégalité qui donne 3 voix (4 voix même aux élections communales) aux riches, 1 voix seulement à l'électeur sans fortune ?

Le cri « un homme, une voix ! » est devenu le mot d'ordre non seulement du Cartel, mais encore de tous les libéraux, sans exception aucune.

Les catholiques sont restés les seuls adversaires du suffrage universel, et cela par la seule et ignoble raison que le vote plural les avantage scandaleusement, à raison surtout des fraudes sans nombre qu'il permet.

A bas les tricheurs et en avant pour le Suffrage universel que même dans vingt ans vous n'obtiendrez pas, même pour les élections communales, si vous votez pour la liste catholique !



**En Belgique, on arrête au lieu de les pensionner  
les invalides du travail !**



**Les pensions ouvrières ;** autre et juste revendication des travailleurs belges.

**Nous proposons un franc par jour** pour tout ouvrier ou ouvrière des campagnes ou des villes, agricole ou industriel, âgé de 65 ans ou devenu avant cet âge, par suite d'une maladie prolongée par exemple, un « invalide du travail ».

**Les cléricaux ont voté 18 centimes par jour** et encore la pension n'est-elle payée qu'aux vieillards de 65 ans, et **nullement** (comme elle l'est à l'étranger) **aux ouvriers qui, avant cet âge, deviennent incapables de travailler.** Pour ceux-là, c'est la misère sans phrases, et s'ils s'avisent de tendre la main au bord de la route, c'est la prison, ou le dépôt de mendicité !

**Nous voulons secourir les malades,** donner par l'assurance obligatoire contre la maladie (qui existe depuis 25 ans en Alle-



**« M. le Ministre Hubert n'a pas le temps ! »**

magne) à tout travailleur terrassé par le mal, un médecin et des médicaments qui ne lui coûteront rien et les deux tiers de son salaire pendant toute la durée de son chômage forcé. Les cléricaux, eux, depuis 28 ans, n'ont pas eu le temps de s'occuper de ces choses-là !

**Mais ce pourquoi ils ont le temps**, c'est pour se partager entre eux les prébendes et les places !

**Les nominations judiciaires**, pour la seule année 1911, constituent un scandale sans précédent. Jugez plutôt :

*Conseillers à la Cour de cassation :*

Cléricaux, 3; libéraux, 0.

*Conseillers aux cours d'appel* de Bruxelles, Gand et Liège :

Cléricaux, 7; libéraux, 1.

*Juges aux tribunaux de première instance :*

Cléricaux, 137; libéraux, 8 dont 1 douteux !

*Juges de paix :*

Cléricaux, 50; libéraux, 7 dont 3 douteux.

Enfin, pour **quatre ans**, le bilan donnait : **363 magistrats cléricaux** contre **41 libéraux et 16 douteux** !

**N'est-ce pas indigne** quand l'on pense que, même à prendre les chiffres que fournit le vote plural qui avantage si évidemment les cléricaux qu'ils s'y cramponnent au prix de la plus juste des impopularités, **la moitié tout au moins de la population** de la Belgique **est composée d'anti-cléricaux** !

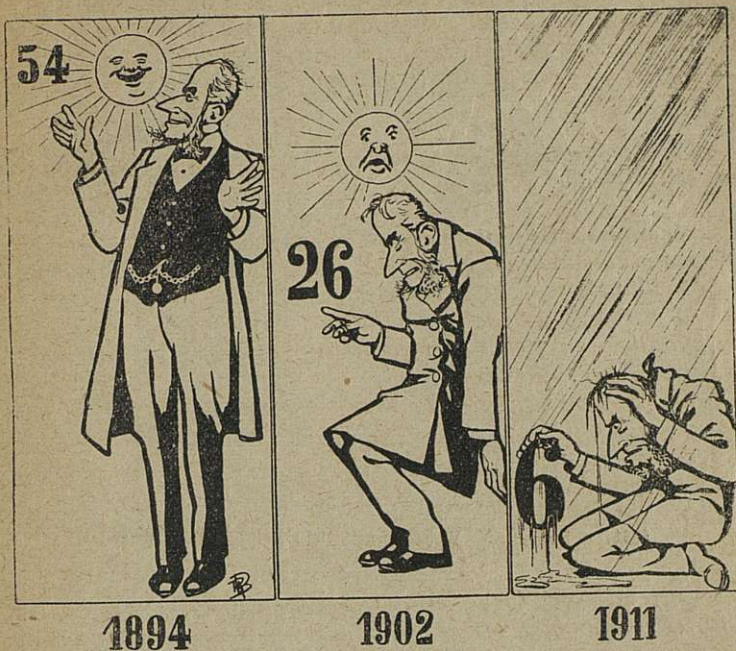
**Le régime est jugé par de tels chiffres** ! Quand un parti en arrive à un aussi scandaleux favoritisme politique, quand il peuple avec une telle fièvre toutes les places disponibles de ses partisans, c'est qu'il sent que la fin est proche, **qu'il brûle ses dernières cartouches** !

**Tout indique la fin prochaine**. Rappelez-vous la **décroissance ininterrompue** du chiffre de la majorité catholique à la Chambre.

Elle était de **54** voix en **1894**.

—	28	—	1900.
—	26	—	1902.
—	20	—	1904.
—	12	—	1906.
—	8	—	1908.
—	6	—	depuis 1910 !

563  
41  
16  
—  
420



Que voulez-vous qu'il en reste, après le scrutin du 2 juin, surtout que des **20 sièges nouveaux**, 13 au moins sont dès à présent acquis aux anti-cléricaux !

**Les élections communales d'octobre** ont sonné le glas de la puissance cléricale.

Expulsés par le cartel victorieux des hôtels de ville de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, de Liège, de Namur, les cléricaux perdent la majorité dans 105 communes, tandis qu'ils ne la regagnent que dans 13.

**Gain net pour les anti-cléricaux : 92 hôtels de ville.**

Le calcul des sièges de conseillers communaux est encore plus frappant.

Le 15 octobre, les libéraux et cartellistes ont, dans tout le pays, perdu 46 sièges et ils en ont gagné **656 !**

Qui donc, en présence de tels chiffres, se demandera encore de quel côté vient le vent, quels seront les triomphateurs de la décisive journée du 2 juin !

---

4331. — Soc. an. M. Weissenbruch, imprimeur du Roi, Bruxelles.

---